



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°338 DU 3 AU 9 OCOTBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 4 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 6 victimes de VBG et 2 torturées.

Parmi les victimes figure 1 femme tuée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des po-

liciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	4
<i>I.3. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>II. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	5
<i>III. CONCLUSION</i>	5

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DPAE	: <i>Direction Provinciale, d'Agriculture et de l'Elevage</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 6 octobre 2022, dans la vallée de la rivière Kamesa, séparant les quartiers Kamesa et Kinanira, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura mairie, un corps sans vie de Liévin Ndayishimiye, âgé de 25 ans, célibataire, a été retrouvé dans la matinée par des enfants qui allaient à l'école. Selon des sources sur place, la victime est originaire de la colline Gitaramuka, commune Bisoro, province Mwaro. Selon les mêmes sources les circonstances de la mort du jeune homme n'ont pas été connues. Ce cadavre a été transporté par le Chef de zone Musaga, Magnus Niyokindi à bord de son véhicule accompagné par des policiers.

Un homme tué en commune Mugamba, province Bururi

Dans l'après-midi du 8 octobre 2022, sur la colline Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, Melchior Buso, âgé de 49 ans, membre du parti UPRONA est mort au CDS Muramba. Selon des sources sur place, Melchior Buso avait passé la journée du 7 octobre 2022 au centre Gishishima sur

la même colline mais il n'était pas rentré. Il avait été retrouvé agonisant par la population qui l'a évacué, par après, vers le CDS Muramba. Selon les mêmes sources, sur le lieu où il a été retrouvé, il y avait beaucoup de traces de pieds.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muruta, province Kayanza

En date du 5 octobre 2022, sur la sous colline Mut-sinda, colline Busambo, commune Muruta province Kayanza, Odette Ndayishimiye, âgée de 21 ans, élève en pédagogie III au Lycée communal Muruta, a été retrouvée morte dans sa chambre. Selon des sources sur place, dimanche et lundi la victime a eu des vomissements incessants et lundi soir ses parents l'avaient conduite au Centre de Santé Remera pour des soins médicaux. Après avoir effectué des examens médicaux, la fille a été testée enceinte de 4 mois et elle est rentrée. Selon les mêmes sources, son frère l'a retrouvée morte suspendue à l'aide d'une corde au cou, dans sa chambre.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Une personne morte en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 octobre 2022, vers 20 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Augustin Havyarimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 28 ans, a été retrouvé pendu sur une corde dans sa maison. Selon des sources sur place, Augustin Havyarimana venait de rentrer le soir avec l'engrais, vers 20 heures en provenance d'un lieu de distribution de l'engrais à la DPAE Karuzi. Comme il avait dit à sa femme de

préparer le vin de bananes mais dès son retour, il a trouvé la femme que celle-ci s'apprêter à brasser. Selon les mêmes sources, pris de colère, après avoir demandé à sa femme pourquoi elle n'avait pas fait ce qu'il lui avait dit et que sa femme ne lui a pas répondu, Augustin est entré dans la maison et il a pris un couteau pour tuer sa femme qui a pris le large. Dès son retour, après une heure avec un voisin pour demander pardon, cette femme a trouvé son mari pendu au salon et 5 poules tuées.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Bukirasazi, province Gitega

En date du 3 octobre 2022, sur la colline, zone et commune Bukirasazi, province Gitega, M.A., âgée de 12 ans, a été violée par Longin Sinzobatohana, commerçant de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime travaillait comme domestique chez Longin et ce dernier avait l'habitude de l'appeler dans sa

chambre pour la violer. Ce jour-là, l'enfant a refusé et Longin l'a menacée en lui disant qu'il allait la tuer si elle refusait et si elle révélait le secret à sa femme. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus pour voir ce qui se passait dans la maison car la femme du présumé auteur était au service. Selon les mêmes sources, Longin a été arrêté et conduit au cachot

communal du poste de police de Bukirasazi. Après l'interrogatoire chez l'OPJ, il a été transféré au cachot du parquet de Gitega avant d'être conduit à la prison de Gitega.

Une femme battue et blessée en commune Giheta, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 octobre 2022 indique qu'en date du 25 septembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Kiramera, zone et commune Giheta, province Gitega, Consolate Sinamenye, âgée de 43 ans, a été battue et blessée au niveau de l'œil par son mari, Xavier Ntakarutimana, âgé de 56 ans. Selon des sources sur place, ce dernier venait de rentrer et a pris un couteau pour couper la tête de sa femme en croyant que celle-ci était endormie. Comme cette femme n'avait pas encore pris le sommeil, elle a été touchée au niveau de l'œil et elle a été secourue par des voisins qui l'ont conduite au CDS Giheta avant d'être transférée au Centre Humura. Selon les mêmes sources, le lendemain, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot au cachot du parquet de Gitega. Par après, ce présumé auteur a été relâché après un règlement à l'amiable de l'affaire.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 3 octobre 2022, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, K.N., âgée de 17 ans, a été violée par Elvis Hacimana, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, la victime rentrait seule à la maison dans la nuit et elle a croisé Elvis qui lui a proposé de l'accompagner. Selon les mêmes sources, arrivés dans un buisson, Elvis l'a prise par force et l'a violée. La victime a crié et des gens qui sont intervenus ont attrapé Elvis et l'ont conduit au cachot du commissariat provincial de police de Muramvya tandis que la victime a été conduite au CDS de Bugarama pour des soins médicaux.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Deux membres du parti UPRONA torturés en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date

Une femme violée en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 5 octobre 2022, à l'hôtel Kanyamunza, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, P.M, âgée de 19 ans, a été violée par OPJ Nathanaël Ntakarutimana, matricule 1490 du commissariat communal de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, la victime était détenue au cachot du commissariat communal de police de Rumonge où elle a été sortie par l'OPJ Nathanaël qui l'a conduite à cet hôtel pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime était détenue avec son mari dans ce cachot. En date du 6 octobre 2022, le présumé auteur a été arrêté et en date du 8 octobre 2022, il a été auditionné au cours d'un procès de flagrance par le TGI Rumonge.

Une femme battue par son mari en commune et province Rutana

En date du 2 octobre 2022, vers 17 heures, à Birongozi, sur la colline, commune et province Rutana, Pascaline Nduwimana, âgée de 23 ans, cultivatrice, a été battue et blessée au niveau du cou à l'aide d'un couteau par son mari, Jean Marie Ndayisaba, âgé de 34 ans, coiffeur à Birongozi. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana avant d'être transférée à l'hôpital de Makamba tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. En date du 6 octobre 2022, Jean Marie a comparu devant le TGI de Rutana en flagrance et a été condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale principale.

Une femme battue en commune et province Rutana

En date du 7 octobre 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Emelyne Nintunze a été battue au niveau de l'œil droit à l'aide d'un bâton par son mari, Eric Minani. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au Centre de Santé de Rutana tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon les mêmes sources, l'origine de cet incident était le refus à son mari de la vente d'une propriété foncière.

du 4 octobre 2022 indique qu'en date du 27 septembre 2022, du matin au soir, sur la colline Buyaga, zone Muzye, commune Giharo, Siméon et Theoneste, membres du parti UPRONA, ont été arrêtés,

conduits au bord de la rivière Muyovozi où ils ont été retrouvés en train d'être battus par une dizaine d'Imbonerakure dirigé par Ruhoranyi, responsable collinaire du CNDD-FDD et Zacharie, chef collinaire de ladite colline. Par après, ils les ont conduits dans la nuit, au cachot de police de Rutana. Les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés. Selon des sources sur place, sur la colline Kibimba, commune Giharo, province Rutana, Siméon et Théoneste ont été appréhendés chez eux, vers 7 heures de cette même date et vers la fin de la journée, ils ont été retrouvés en train d'être battus à coups de pied, des bâtons et des chicotes un peu partout. Ils les mena-

I.3. DE LA JUSTICE

Un OPJ condamné pour viol par le TGI Rumonge

En date du 8 octobre 2022, OPJ Nathanaël Ntakarutimana, matricule 1490, du commissariat communal de la police à Rumonge, a été auditionné et condamné à une peine de servitude pénale principale de 15 ans et d'une amende de 500 mille fbu, au cours d'un procès de flagrante par le TGI Rumonge. Se-

II. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Deux personnes blessées en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 4 octobre 2022, sur la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, Anne Nzeyimana et son enfant, Don de Dieu Uwihanganye, âgé de 3 ans, ont été blessés à coups de machette respectivement au niveau du visage et des bras, au niveau de la jambe par le prénommé Léonard, fils de l'époux de cette femme. Selon les mêmes sources, les victimes ont été conduites au CDS de Kayongozi où elles ont été admises. Anne Nzeyimana a été par après, transférée à l'hôpital de Ruyigi. Selon les mêmes sources, le présumé auteur présentait des troubles psychiatriques.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique.

caient de les jeter dans la rivière Muyovozi une fois morts. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de détourner de l'argent de la coopérative Sangwe et de trahir le parti au pouvoir CNDD-FDD en adhérant au parti politique UPRONA. Cependant, des conflits fonciers sont à l'origine de cette torture. Theoneste avait été mandaté au niveau de la justice par la population cultivant des marais de la rivière Malagarazi que le Gouverneur, Olivier Nibitanga, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD, Sylvain Nzikoruriho et Rénovat avaient tenté de s'approprier mais en vain.

lon des sources sur place, il avait été accusé d'avoir violé P.M., dans la nuit du 5 octobre 2022, dans un hôtel situé au quartier Swahili dans la ville de Rumonge. Selon les mêmes sources, P.M. avait été sortie du cachot du commissariat communal de la police à Rumonge par cet OPJ Nathanaël Ntakarutimana qui l'a conduite dans cet hôtel pour la violer.

Un chef collinaire destitué en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 octobre 2022 indique qu'en date du 26 septembre 2022, sur la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana, Vincent Toyi, chef de cette colline, membre du parti CNDD-FDD, a été destitué par le Conseil communal de Giharo et remplacé par Ferdinand Nyawuma, second élu collinaire. Selon des sources sur place, Vincent a été accusé de vol commis sur la frontière Burundo-tanzanienne.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.